

PARC ÉOLIEN DU PLATEAU DE LA PERCHE

INFORMATION SUR L'ÉOLIEN

EDITO :

Le développement d'un projet de territoire est parfois sujet à de nombreux débats, où il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Ainsi, nous vous proposons dans cette lettre une réponse aux controverses récurrentes afin de déconstruire les idées reçues sur l'éolien.

Vous souhaitant une agréable lecture



L'ÉOLIEN ET LES INFRASONS

"L'ensemble des données expérimentales et épidémiologiques aujourd'hui disponibles ne met pas en évidence d'effets sanitaires liés à l'exposition au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible."

Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 30/03/2017

"Les connaissances actuelles en matière d'effets potentiels sur la santé liés à l'exposition aux infrasons et basses fréquences sonores ne justifient ni de modifier les valeurs limites d'exposition au bruit existantes, ni d'introduire des limites spécifiques aux infrasons et basses fréquences sonores."

Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 30/03/2017

"Le rôle des infrasons, souvent incriminé, peut être raisonnablement mis hors de cause à la lumière des données physiques, expérimentales, et physiologiques."

Académie de Médecine, 03/05/2017



L'EFFET STROBOSCOPIQUE ET L'ÉOLIEN

Les ombres portées sont un phénomène localisé de quelques minutes, généré dans le périmètre immédiat des éoliennes. Dépendant naturellement du soleil, ce phénomène évolue en fonction de la distance, l'heure, la saison, l'orientation de l'éolienne et la météorologie, il n'est donc pas systématique.

D'un point de vue sanitaire, cet effet est sans risque, car il faut environ 15-20 clignotements par seconde pour déclencher une crise épileptique. Or, même en tournant à leur vitesse maximale (près de 15 tours par minute), les futures éoliennes ne produiront que 0,75 clignotement par seconde.



L'ÉOLIEN : UNE ÉNERGIE PROPRE

Le parc éolien du Plateau de La Perche permettra d'éviter l'émission de plus de 1 000 tonnes de CO₂/an, et compensera ses propres émissions (générées lors de sa construction) dès la fin de sa première année d'exploitation.

À titre comparatif, une éolienne terrestre rejette environ 14,1 grammes de CO₂/kWh contre 418 g/kWh pour le gaz, 730 g/kWh pour le fioul et 1 058 g/kWh pour le charbon.

Source : ADEME



UN RÉSEAU ROUTIER TOUT NEUF

Afin de faire passer les camions utiles au chantier, **il est nécessaire de renforcer les routes d'accès aux éoliennes et de les maintenir en état tout au long de la durée de vie du parc.** Aussi, la construction du parc éolien permettra la réfection des principales routes et chemins, et un entretien régulier sera réalisé.



QU'EN EST-IL DES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Lorsque qu'une éolienne tourne, un champ électromagnétique est produit, principalement au niveau de la génératrice. Au pied d'une éolienne il est **1 000 fois inférieur aux normes de protection définies par l'INERIS**, donc sans danger pour la santé. À titre de comparaison, un sèche-cheveux génère un champ électromagnétique bien supérieur à l'éolien.



UN PARC 100 % RÉVERSIBLE

L'avantage d'une éolienne pour l'agriculture est qu'elle prend peu de place et est entièrement démontable à la fin de sa vie. L'exploitant agricole peut donc continuer facilement son activité autour et **pourra récupérer la parcelle de l'éolienne à la fin de son exploitation dans les mêmes conditions qu'à l'initial.**

De ce fait, sur le plateau de La Perche, une éolienne ne représente que 3 % de la surface de l'ilot d'exploitation et bien que le béton soit un matériaux inerte et non polluant (ADEME, 12/10/2020), **ERG s'engage à retirer l'intégralité des fondations à la fin de l'exploitation** comme le prévoit l'arrêté du 22 juin 2020.

Plus globalement, **ERG prendra en charge l'intégralité de la remise en état du site** ; ceci afin de respecter ses engagements, définis par la réglementation.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les terres rares font partie des composants de modèles éoliennes bien spécifiques (principalement destinées aux parcs en mer). C'est pourquoi seules 3 % des éoliennes installées en France en comportent.

Pour le projet de La Perche aucun modèle ne contiendra de terres rares.

Quant aux pales, composées principalement de fibre de verre, la course à la recyclabilité est lancée. En attendant, elles ont une obligation de valorisation thermique. C'est pourquoi, elles sont considérées aujourd'hui comme combustible solide de récupération (CSR) et incinérées en cimenterie en se substituant aux énergies fossiles classiques (fuel, gaz, charbon).



NOUS POUVONS MURMURER AU PIED D'UNE EOLIENNE

Le bruit généré par une éolienne est :

- **dépendant de la vitesse et de l'orientation du vent** ;
- **très faible** : seulement 35 décibels à 500 m, ce qui correspond à un chuchotement ;
- **cadre par une réglementation stricte**, avant et après la mise en service ;
- **un enjeu majeur pour ERG**, car si les seuils sont dépassés, l'éolienne devra être ralentie voire arrêtée, ce qui n'est pas dans notre intérêt.



L'EOLIEN NE DEVALUE PAS LES HABITATIONS

La valeur d'un bien immobilier dépend de nombreux critères qui sont constitués à la fois d'éléments objectifs (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage...) et subjectifs (beauté du paysage, impression personnelle, coup de cœur...).

L'implantation d'un parc éolien n'a, quant à lui, aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien. Il ne joue que sur les éléments subjectifs, qui peuvent varier d'une personne à l'autre.



L'EOLIEN RESPECTE L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

L'étude environnementale liée à un parc éolien est l'étude la plus importante et exhaustive du projet. Elle est particulièrement vigilante aux espèces présentes sur site et à leur sensibilité. Ici, le terrain a été prospecté pendant plus d'un an et l'ensemble des espèces florales et animales ont été inventoriées.

Concernant les espèces florales envahissantes : celles-ci sont systématiquement relevées sur le site et ses abords, et en l'occurrence aucune ambrosie n'a été trouvée.

Concernant les oiseaux : de nombreuses mesures d'évitement et réduction ont été prises sur ce projet afin de réduire leur mortalité. En outre, il est aussi important de relativiser cette mortalité induite par les éoliennes en rappelant quelques chiffres, car les principales causes de mortalité ne sont pas toujours celles que l'on croit. Les 6 premières causes de mortalité aviaire liées à l'homme en France : les chats, les véhicules, la chasse, les lignes électriques, les immeubles et baies vitrées et les pesticides.

Concernant les chauves-souris : les plannings des travaux seront adaptés à la saisonnalité et l'activité des espèces. Des mesures de bridage seront notamment mises en place du printemps à l'automne afin de réduire significativement le risque de collision.



L'ÉOLIEN N'AFECTE PAS LA CHASSE

Par sa nature craintive, le gibier aura tendance dans un premier temps à fuir les lieux concernés par le chantier du parc éolien. Néanmoins, par sa nature curieuse, les retours d'expérience montrent qu'à la fin du chantier, il aura aussi tendance à revenir sur les terres qu'il connaît et qu'il **s'accommode très bien des nouveaux objets dès le moment où ceux-ci ne présentent aucun danger.**



L'ÉOLIEN : UNE SOURCE D'ÉNERGIE PRÉVISIBLE AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La production d'énergie éolienne est de plus en plus importante et prévisible. Le gestionnaire du réseau électrique, RTE, est d'ailleurs doté d'un logiciel permettant de prévoir la production du parc éolien français heure par heure et 48h à l'avance.

Par ailleurs, la France est dotée de trois régimes de vent différents (littoral manchois, atlantique et méditerranéen) et de nombreuses sources d'énergies renouvelables complémentaires. Par exemple, les éoliennes tournent principalement en hiver, tandis que le photovoltaïque fonctionne mieux l'été. Cette diversité permet donc à la France de trouver un équilibre énergétique sans avoir à recourir aux énergies fossiles. Pour preuve : **sur l'année 2020, la production d'électricité d'origine éolienne a augmenté de 17,3 % là où la production d'origine thermique a diminué de 10,6 %. Le tout a permis de faire baisser les émissions de CO2 de 9 % !** (Source : RTE, 2021)



L'ÉOLIEN ET VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

En pleine transition énergétique, aujourd'hui la France soutient l'ensemble de ses énergies renouvelables afin de les aider à se déployer et tendre vers une autonomie complète. Cette aide se traduit sur la facture d'électricité des particuliers par la CSPE (contribution au service public de l'électricité). En 2021, le montant de la CSPE est fixé à 22,5 €/MWh. Ce qui signifie un montant d'environ 100 € par an pour un ménage dont la consommation électrique est de 4 500 kWh. Sachant que l'éolien ne représente que 19 % de cette contribution, au final cela revient à 1,6 € par mois.

LES RETOMBÉES LOCALES DU PARC ÉOLIEN

- **120 000 € de retombées fiscales** par an à l'échelle de la Communauté de Communes.
- **3,6 millions d'euros investis localement.**
- **Près de 15 entreprises locales mobilisées** sur le futur chantier.
- **1 financement participatif citoyen** après l'autorisation du projet.
- **Plus de 7 000 tonnes d'émission de CO2 évitées** par an.
- **Un soutien de 160 000 € pour des projets communaux** en lien avec le développement durable.
- **2 emplois locaux à plein temps pour la maintenance** et **2 emplois locaux à plein temps pour l'exploitation**, pour une durée d'au moins 20 ans.